



Le groupe VALOREM est un opérateur français et indépendant en énergies vertes depuis 30 ans. Fort de ses 500 salariés, le groupe maîtrise tout le processus de valorisation des énergies renouvelables, du développement à l'exploitation-maintenance.

Le groupe est présent à l'offshore depuis 10 ans notamment à travers ses bureaux d'études et sa filiale O&M VALEMO. Le groupe s'investit à présent dans des projets de développement éolien en mer, flottant ou posé, en France comme en Europe. En 2021, VALOREM est devenu société à mission, avec pour raison d'être de « *Valoriser ensemble les énergies des territoires, pour ouvrir la voie à un avenir durable et solidaire* ».

Contact :

Bertrand GUIDEZ

Directeur général adjoint

213 Cours Victor Hugo

33130 BEGLES

T +33 (0)5 56 49 42 65

Eolien en mer, vers des projets de territoire

EN BREF.

L'éolien en mer est fort de son rôle dans la souveraineté énergétique et de la complémentarité de ses deux technologies (posé et flottant) qui permettent de s'adapter aux conditions maritimes et environnementales et de valoriser au mieux la ressource en vent.

Prioritairement présenté comme un projet d'envergure régionale et nationale, notre conviction est qu'un projet éolien en mer doit être pensé avec la partie terrestre et l'ensemble des acteurs-partenaires (institutionnels, économiques, académiques et associatifs).

Un projet réussi doit :

- S'appuyer sur les besoins et atouts du territoire,
- S'inscrire dans une dynamique de reconquête industrielle avec un contenu local fort,
- Être conçu en prenant en compte les usages préexistants,
- Partager la valeur avec les territoires et s'ouvrir au financement et à l'investissement participatif,
- Intégrer le coût de la protection de l'environnement et de la biodiversité, pour réduire au maximum l'impact écologique,
- Favoriser l'insertion par l'activité économique et le maintien des emplois sur le territoire entre filières industrielles,
- Fédérer les acteurs présents sur l'ensemble des façades (industries, académies, etc.) comme la fondation Open C.

C'est pourquoi VALOREM se bat pour que ces critères « hors-prix » des appels d'offre soient fortement pris en compte dans la désignation des lauréats. Il en va de la réussite de cette grande aventure industrielle nécessitant l'application de préconisations communes aux quatre façades maritimes.



PRIVILEGIER LES PROJETS ADAPTES AUX ENJEUX DES TERRITOIRES

Le développement rapide et constant de l'éolien en mer est indispensable à l'atteinte de la neutralité carbone, tout en garantissant sécurité d'approvisionnement électrique et réindustrialisation.

Une planification partant des territoires et de leurs dynamiques propres, respectueuse de la biodiversité, limitant les conflits d'usage et optimisant l'utilisation des deux technologies existantes (posé et flottant) en est une condition indispensable.

Les scénarios élaborés par France Renouvelables et le Syndicat des Energies Renouvelables montrent qu'il est possible et réaliste de concilier les différents enjeux et de planifier la répartition d'*a minima* 45 GW d'ici 2050 avec un juste équilibre entre les façades maritimes.

Le débat public doit déboucher sur une planification mais peut également faire émerger une meilleure architecture des appels d'offres adaptée à l'atteinte des objectifs. Le processus en vigueur conduit à sélectionner le lauréat présentant le prix de vente d'électricité le plus bas. Or la qualité d'un projet et son appropriation tiennent aussi largement à la prise en compte d'autres enjeux (les « critères hors-prix »).

La structure des appels d'offres devrait donc être revue afin de départager les candidats sur la base de la valeur globale de leur offre et ainsi améliorer la prise en compte du contenu socio-économique territorial des projets et la protection de l'environnement.

POUR UNE CONCERTATION DES USAGES DE LA MER

Pour un développement de l'éolien respectueux des activités préexistantes, VALOREM préconise une obligation de concertation active dans des instances associant l'ensemble des usagers de la mer dont les représentants des pêcheurs professionnels dès la phase de réponse à un appel offres.

Ainsi, dans un processus transparent et inclusif, l'expertise et l'expérience des usagers de la mer avec celles du porteur de projet permettraient en amont :

- D'évaluer le maintien des activités et la sécurité maritime au sein des parcs,
- D'initier des mesures ERC et le suivi des enjeux sociaux-économiques et environnementaux.

Cette volonté d'une planification maritime concertée et équilibrée est la clé de réussite pour atteindre les objectifs de déploiement de l'éolien en mer en intégrant les impacts des projets selon le type de technologie associé (posé, flottant).

ZOOM CONCERTATION MEMN/SA

VALOREM préconise :

- **MEMN : Une concertation soutenue par les services de l'Etat** en Manche Est au regard des usages de la mer et des enjeux de sécurité maritime et sur la zone « C » au regard de la proximité des îles anglo-normandes et des enjeux cumulés,
- **MEMN : Le maintien de la zone « B » en ZEE**, située en face des principaux points de raccordement et des sites industrialo-portuaires ayant des besoins importants en énergie décarbonée dont l'hydrogène vert,
- **SA : Des études scientifiques approfondies sur les impacts cumulés** des projets au large de la Charente-Maritime qui concentre l'ensemble des zones de la façade, dans une perspective de « net positive impact » pour la biodiversité sur le cycle de vie des espèces.

LA PUISSANCE N'EST PAS LA VALEUR

VALOREM souhaite réaffirmer la nécessité de conserver le complément de rémunération comme mécanisme de soutien tant que le marché de l'électricité sera basé sur le concept de coût marginal de production, concept qui ne favorise pas le développement des installations à faible coût marginal de production comme le nucléaire, l'éolien ou le solaire.

Néanmoins, il serait bon dans les appels d'offres de corriger l'effet pervers qui tend à ce que les porteurs de projets ont tendance à augmenter la puissance des éoliennes pour tirer un maximum du complément de rémunération à des moments où l'électricité n'a plus de valeur sur le marché.

ZOOM VALEUR DE L'ELECTRICITE

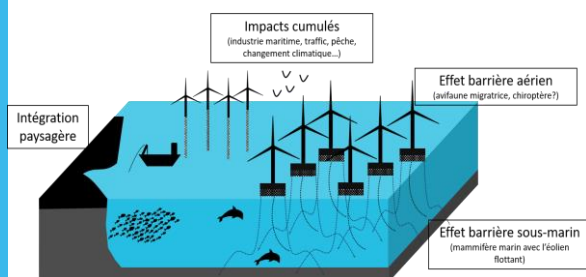
Afin de maximiser la valeur de l'électricité produite, pour le consommateur et l'environnement, VALOREM préconise de :

- **Limiter le ratio de puissance spécifique (puissance nominale/surface balayée)** de manière que, pour une capacité d'accueil du réseau donnée, les parcs en mer soient plus présents en période de faible vent quand l'électricité est chère et que l'on doit démarrer des centrales de pointe à énergie fossile,
- **Intégrer dans les CAPEX du projet le coût du raccordement** de manière forfaitaire pour favoriser l'overplanting,
- **Limiter les besoins de développement du réseau HTB terrestre**, notamment en actant de la reconversion de certaines centrales thermiques et nucléaires à proximité de l'atterrage des projets en mer vers des industries électro-intensives comme la production d'hydrogène pour garantir la pérennité du tissu industriel local (Cordemais et Braud et Saint-Louis par exemple sur la façade Sud Atlantique).

BIODIVERSITE, AMÉLIORER LES CONNAISSANCES

Pour réussir la planification de l'espace maritime tout en préservant la biodiversité marine, VALOREM estime qu'il est impératif d'améliorer nos connaissances sur les écosystèmes marins et les impacts sur le milieu soumis à de fortes pressions par l'ensemble des activités, et d'y associer la communauté scientifique afin de garantir l'indépendance et la mutualisation des données.

Pour cela, VALOREM propose d'approfondir les connaissances notamment sur la cartographie des habitats, les espèces à enjeux, et leurs utilisations de l'espace. Inventorier des zones assez larges en amont du processus d'appel d'offres, permettrait de sélectionner plus finement les zones présentant de moindres enjeux. En attendant, le choix des futures zones à l'horizon 2030 devrait éviter les Aires Marines Protégées, ainsi que les zones fonctionnelles sensibles sauf impératif caractérisé. Les zones actuelles et celles à venir devraient être utilisées pour améliorer les connaissances de l'impact de l'éolien en mer et des autres activités sur le milieu marin. La gestion des risques et des effets sur les écosystèmes marins est un autre aspect clé de la planification de l'espace maritime.



Enfin, VALOREM soutient qu'il faut intensifier, la collaboration entre la filière éolienne, les associations environnementales et la recherche afin de mettre en place davantage de solutions innovantes pour une gestion durable de la biodiversité marine et de son développement. Cette collaboration doit être menée :

- Tôt dans le développement de projet, notamment pour l'élaboration des protocoles des études environnementales,
- Dans l'analyse et le partage des données pour la réalisation de publications scientifiques indépendantes,
- Dans le développement de projets R&D à forte valeur ajoutée pour la filière et les académiques.

Cette approche collaborative, qui s'inscrit dans l'ADN de VALOREM, est essentielle pour favoriser l'implication de la communauté scientifique, des industriels, des associations environnementales, et des parties prenantes.

FAVORISER LE PARTAGE DE LA VALEUR

VALOREM renouvelle son engagement en faveur d'une appropriation des projets par les citoyens. Dans les appels d'offres, l'Etat prévoit d'ores-et-déjà un montant fixe soumis à pénalités pour encadrer la part du financement et la part de l'investissement participatif d'un projet éolien en mer. Cette démarche positive pourrait néanmoins être améliorée pour mobiliser davantage de prêteurs et/ou investisseurs concernés par le projet et diversifier à terme les engagements du candidat lauréat :

- **Elargir le périmètre d'éligibilité des levées de fonds** de la région administrative concernée aux régions limitrophes, c'est à dire reconduire la formule du niveau départemental (EnR terrestre) au niveau régional (éolien en mer),
- **Clarifier la participation des SEM** sur leur part publique, c'est à dire dupliquer les règles qui prévalent pour les EnR terrestres,
- **Préciser les règles de participation** des professionnels pour une ouverture encadrée au tissu économique local.

Avec les clauses sociales d'insertion, les énergies vertes et l'emploi peuvent devenir indissociables pour relever le défi du dynamisme économique local, notamment dans les métiers en tension. En effet, alors qu'aucun critère social n'apparaissait dans le dialogue concurrentiel pour les parcs de Dunkerque et de la Normandie, VALOREM soutient d'application d'une clause d'insertion et de professionnalisation inscrite dans le cahier des charges de l'AO5 Sud Bretagne pour qu'elle soit généralisée dans les prochains appels d'offres. Ce défi de l'emploi est colossal tant la concurrence des entreprises sur les mêmes profils de candidats s'est accrue entre les secteurs industriels.

Pour cela, VALOREM invite la filière éolienne à se positionner en tant que partenaire et non comme concurrent des différentes filières industrielles pour mener ensemble des actions sur l'attractivité des métiers. En effet, les énergies renouvelables peuvent attirer des profils aujourd'hui qui seront mobilisés demain dans un autre secteur, et *vice-versa* d'ici 2030 :

- **Sensibiliser aux métiers de l'éolien en mer**, préciser la définition des besoins de formation, et promouvoir l'emploi et l'insertion professionnelle dans les métiers de l'industrie maritime,
- **Développer le tissu des structures d'insertion par l'activité économique** et favoriser la réflexion collective entre les acteurs publics et privés,
- **Prévoir dans le cadre du plan national des achats durables 2026-2029 (PNAD)** une augmentation du nombre de facilitateurs et coordinateurs régionaux sur le territoire national afin d'accompagner les donneurs d'ordre et les entreprises sur la mise en œuvre des clauses sociales.

L'EXPLOITATION ET LA MAINTENANCE, UN RELAIS DE CROISSANCE POUR L'EMPLOI

VALEMO, filiale O&M du groupe VALOREM, a amorcé en 2014 une diversification de ses activités dans l'éolien en mer. Ce pari entrepreneurial a permis, petit à petit, d'augmenter le chiffre d'affaires. En 2023 l'éolien en mer représentait environ 25% de l'activité de VALEMO, soit trois fois plus en 10 ans pour atteindre plus de 13M€ en 2023. Par ailleurs, 135 salariés dont 20% ont pu bénéficier d'évolutions de carrière grâce à cette diversification. Au-delà de montées en compétences spécifiques ayant amené à la création d'un Pôle Ingénierie, les métiers de l'O&M bénéficient d'une excellente répartition géographique à proximité des parcs éoliens en mer, sur des activités évolutives en fonction des phases de constructions et d'exploitation.

Signataire de la Charte d'Engagement du Contenu local Industriel mise en place par France En mer Renouvelables qui regroupe les 6 Clusters industriels régionaux français, VALEMO considère que les actuels critères d'évaluation des candidats aux appels d'offres en mer sont une entrave au développement d'une filière économique franco-européenne. En effet, les critères socio-économiques et environnementaux réduits à 30% de la note globale, ne permettent pas de faire émerger des projets qualitatifs dans l'intérêt des acteurs économiques nationaux. VALEMO attend que le critère prix (70% de la note) soit diminué au profit des 2 autres, et justifié au regard du coût du travail français sur l'ensemble de la chaîne de valeur afin de lutter efficacement contre le dumping social exercé par certains pays n'appliquant pas les mêmes règles. Le MWh produit doit être rémunéré au juste coût du travail de la chaîne de valeur mobilisée pour la construction et l'exploitation des parcs éoliens en mer.

En matière de droit du travail, en s'appuyant sur l'expérience du dialogue social engagé dans l'entreprise pour accompagner le développement de ses activités en mer, VALEMO appelle l'Etat à mettre en œuvre l'ensemble des dispositions réglementaires permettant de répondre aux besoins de la filière : plus de 2 semaines en mer (14 jours en continu) et autant en repos à terre, 12h par jour, etc. A noter qu'au-delà des enjeux de coûts, un éloignement plus important des parcs éoliens par rapport à la côte sera de nature à augmenter les périodes d'absence des salariés et accentuer le risque de recours à des emplois *low cost*. VALEMO propose la mise en place d'un service administratif dédié à l'accompagnement des entreprises pour se mettre en conformité avec

un droit du travail adapté aux exigences de la filière, ainsi qu'au contrôle in situ du respect des règles applicables, y compris à bord des navires, quel que soit la nationalité des entreprises intervenant en zone économique exclusive.



UN PROJET DE "MER-RITOIRE"

Depuis 30 ans, VALOREM défend une transition énergétique associant l'ensemble des parties prenantes. Ainsi, nous accompagnons le développement industriel de la filière française. Notre pays bénéficie déjà de la présence de plusieurs usines et chantiers de production de composants (pales, sous-stations électrique, turbines, flotteurs, etc.). Dans cette dynamique, VALOREM soutient des initiatives pour l'innovation et pour l'augmentation de la part du contenu local des projets, en étant :

- Membre fondateur de la Fondation OPEN-C en 2023 pour accompagner le développement de prototypes en mer flottants et EMR,
- Partenaire du projet France Atlantique pour accompagner Eolink et son prototype en mer flottant de 5MW.

Aujourd'hui, les ports sont amenés à faire évoluer leurs infrastructures et doivent bénéficier des investissements indispensables pour que les façades françaises captent un maximum de l'économie générée par ces grands projets énergétiques. Nous soutenons les ports dans leur demande d'aides financières tout en apportant nos savoirs sur le cycle de vie d'un projet afin de promouvoir une complémentarité des activités portuaires à l'échelle des façades maritimes. L'éolien en mer ne peut pas être un projet hors-sol : c'est un projet du "mer-ritoire".

Soyons réalistes, faisons l'impossible pour gagner le défi du climat et opérer une transition énergétique respectueuse de l'environnement, créatrice de richesses et de lien social.

